



Ethique et déontologie professionnelles des enseignants

ETHIQUE
SOCIÉTÉ
CONSCIENCE
ETHIQUE
CONFRONTATION
CONDUITE
DEONTOLOGIE
DILEMMES
INSTITUTION
VALEURS
PROFESSION
TRANCHER
AUTORITÉ
PARTAGE
ENSEIGNANTS
EXERCICES
CONSCIENCE
ESPRIT
RESPECT
SOCIÉTÉ
ETHIQUE
ENSEIGNEMENT
DEONTOLOGIE
VALEURS





**FORMATION ET
PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT
EN QUESTIONS**

***THÈME: ETHIQUE ET DÉONTOLOGIE
PROFESSIONNELLES DES ENSEIGNANTS***

Numéro coordonné par
Laura Weiss, Sandra Pellanda Dieci
& Anne Monnier

Numéro 20, 2015

Le contenu et la rédaction des articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

© CAHR

ISSN 1660-9603

Conception graphique : J.-B. Barras, Villars-sur-Glâne
Mise en page : M.-O. Schatz, Colombier



Thème : *Ethique et déontologie professionnelles des enseignants*

Numéro coordonné par
Laura Weiss, Sandra Pellanda Dieci & Anne Monnier

TABLE DES MATIERES

Editorial
Sandra Pellanda Dieci, Anne Monnier et Laura Weiss 7

AXE 1. APPROCHE PHILOSOPHIQUE DE L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

*L'éthique professionnelle des enseignants.
Une pratique de soi vers l'émancipation d'autrui*
Didier Moreau 19

L'éthique du care et de la sollicitude en questions dans la responsabilité morale des enseignants
Jean-François Dupeyron 39

Ethique professionnelle des enseignants. Quels référents ?
François Galichet 57

Les implicites conceptuels des recherches sur l'éthique professionnelle enseignante
Samuel Heinzen 73

AXE 2. IDENTITÉ, AUTORITÉ ET PROFESSIONNALISATION

L'idée déontologique. Considérations générales et principes axiologiques
Eirick Prairat 91

Professionalisation et éthique des enseignants
Denis Jeffrey 111

*Un cadre de référence éthique pour les enseignants.
Pour des valeurs partagées*
Christiane Gohier, France Jutras et Luc Desautels 123



<i>Historique de la création du code de déontologie du Syndicat des Enseignants Romands SER. de l'outil à la vitrine</i> George Pasquier (SER)	141
---	-----

AXE 3. DÉONTOLOGIE ET FORMATION INITIALE ET CONTINUE

<i>Du bon sens à l'éthique professionnelle au sein d'une formation à l'enseignement</i> Pascal Carron, Philippe Genoud et Pascale Spicher	149
--	-----

<i>Les modèles utilisés dans le cadre de la formation éthique des enseignants du primaire à la HEPVS</i> Jean-Nicolas Revaz	167
--	-----

<i>Plaidoyer pour la construction d'une éthique professionnelle s'appuyant sur une didactique critique et réfléchie de l'Éthique et Culture Religieuse</i> Elisabeth Ansen Zeder	179
---	-----

<i>L'éthique et la déontologie professionnelles. Un enjeu de professionnalisation des formations à l'enseignement.</i> Anne Monnier, Laura Weiss et Sandra Pellanda Dieci	189
--	-----

<i>Contribution à l'élaboration d'un «code déontologique» pour enseigner les sciences en démarche d'investigation.</i> Estelle Blanquet et Eric Picholle	205
---	-----



Un cadre de référence éthique pour les enseignants : pour des valeurs partagées

Christiane GOHIER¹ (Université du Québec à Montréal, Québec, Canada), **France JUTRAS**² (Université de Sherbrooke, Québec, Canada) et **Luc DESAUTELS**³ (Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, Québec, Canada)

Cet article porte sur les valeurs promues dans des cadres de référence éthiques et des codes de déontologie professionnelle des enseignants. Après une clarification lexicale des notions d'éthique, de morale, de déontologie, de valeurs et de normes, on présentera les balises éthiques énoncées par deux organismes au Québec ainsi que dans deux codes de déontologie des enseignants canadiens, (Nouveau-Brunswick et Ontario), en faisant ressortir les valeurs qui leur servent de fondement. Enfin, on exposera les points saillants d'une discussion sur les valeurs promues dans le code de déontologie de l'Ontario dans le cadre d'une recherche collaborative conduite auprès de ces enseignants sur le processus de réflexion éthique.

Mots clés : Cadre éthique, code de déontologie, enseignants, éthique, profession, valeurs

Introduction

La profession enseignante est actuellement en crise, comme le soutient Tardif (2013) en analysant particulièrement le cas du Québec. Les enseignants vivent une situation de précarité économique et professionnelle (stagnation des salaires et précarité d'emploi pour plus de 40% des enseignants pour une période variant entre 5 et 15 ans) et un alourdissement de leur tâche (augmentation du ratio élèves/professeur, politique d'inclusion en classe régulière des élèves avec des difficultés de comportements, d'apprentissage et en situation de handicap). De plus, peu de reconnaissance sociale leur est accordée. Ces conditions de travail difficiles expliquent un taux d'abandon de la profession de 25% dans les cinq premières années de pratique. De nouvelles coupures budgétaires en éducation risquent par ailleurs d'aggraver cette situation, notamment par l'abolition de postes des professionnels non enseignants (orthopédagogues, psychoéducateurs, orthophonistes, etc.) qui viennent prêter main forte aux enseignants.

1. Contact : gohier.christiane@uqam.ca

2. Contact : France.Jutras@USherbrooke.ca

3. Contact : Luc.Desautels@cegep-lanaudiere.qc.ca



Selon Tardif, la création d'un ordre professionnel des enseignants, parmi d'autres mesures, notamment un investissement accru de l'État dans l'enseignement public, pourrait aider à rehausser le statut social des enseignants, protégerait leur autonomie professionnelle et assurerait un plus grand respect des conditions d'emploi. L'enseignement n'est en effet pas accrédité comme profession au Québec, malgré une demande qui a été faite par le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec⁴.

Une profession, telle que définie en référence aux professions libérales comme le droit et la médecine, est caractérisée par une activité de nature intellectuelle, altruiste, rendue sous forme de service, requérant une formation approfondie universitaire et des connaissances spécialisées ainsi que l'autonomie et l'exercice du jugement et de la responsabilité. L'insertion du professionnel dans la société se fait par l'intermédiaire d'une association, ordre ou corporation, qui a droit de regard sur la formation et l'accréditation de ses membres, leur impose un code de déontologie et est garante de leur statut social (Carbonneau, 1993 ; Desautels et Jutras, 2012).

Le Code des professions, loi-cadre votée en 1973 au Québec, a créé l'organisme chargé d'encadrer le système professionnel, l'Office des professions. Sa fonction principale est de veiller à ce que chaque ordre professionnel⁵ assure la protection du public, en régleme la pratique et précise les conditions d'exercice professionnel. Dans le Code des professions, l'article 87 stipule que l'ordre doit se doter d'un code de déontologie qui impose au professionnel des devoirs envers le public, ses clients et sa profession, dont celui de s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité et dignité, de prévenir les situations de conflits d'intérêts et de préserver le secret quant aux renseignements de nature confidentielle qui viennent à sa connaissance. L'ordre détient le mandat de sanctionner tout membre qui aurait commis une faute éthique ou nui au public.

Au-delà du débat sur la reconnaissance de l'enseignement comme profession au sens de la loi, et ainsi la nécessité de se doter d'un ordre professionnel (Tardif et Gauthier, 1999), l'autonomie et le jugement professionnel sont reconnus comme des qualités requises dans la pratique enseignante, comme est aussi reconnue la dimension éthique de celle-ci, l'enseignement étant fondamentalement de nature relationnelle et, qui plus est, s'exerçant dans un rapport à l'autre asymétrique, l'enseignant exerçant une autorité sur l'élève.

L'éthique professionnelle peut par ailleurs se décliner sous plusieurs formes, notamment dans certains principes et valeurs orientant la conduite envers l'autre, énoncés dans différents types de documents régis par autant d'instances (Desautels & Jutras, 2012 ; Jeffrey, Deschesnes, Harvengt &

4. Une demande d'accréditation à l'Office des professions a été proposée en 1997 par le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ), mais elle a été rejetée par les membres de la Fédération des syndicats des enseignants, puis en 2003 par l'Office des professions qui n'a pas recommandé la création d'un ordre professionnel des enseignants.

5. On compte 45 ordres professionnels au Québec régissant entre autres les professions reliées au droit, aux soins de santé et à l'ingénierie.



Vachon, 2009): lois, documents institutionnels, conventions collectives, codes d'éthique ou encore de déontologie. Certaines instances, syndicales par exemple ou des comités d'orientation, proposeront des balises ou un cadre éthique qui n'ont pas de valeur prescriptive.

Dans un premier temps, on se penchera sur les notions d'éthique, de morale, de déontologie, de valeurs et de normes, afin d'en clarifier le sens et les intersections. On présentera, dans un deuxième temps, le contenu de certains cadres éthiques ainsi que de codes de déontologie en enseignement au Canada et les valeurs qui leur servent de fondement, dont le code de déontologie des enseignants de l'Ontario. Dans un troisième temps, on exposera les points saillants d'une discussion sur les valeurs - promues dans le code de déontologie de l'Ontario - tenue par des enseignants de l'ordre collégial⁶ au Québec dans le cadre d'une recherche collaborative conduite auprès de ces enseignants sur le processus de réflexion éthique. On pourra ainsi dégager quelles sont les valeurs récurrentes qui peuvent servir de socle éthique à la profession enseignante et quel est le cadre souhaité par des enseignants pour l'établissement de ces valeurs.

Pour une définition des termes : éthique, morale, déontologie, valeurs et normes

Ethique et morale sont étymologiquement indistincts (*ethos* et *mores*) et font référence aux mœurs ou au comportement envers l'autre. Leur usage diffère selon les auteurs, mais le plus souvent on confère à la morale un caractère plus prescriptif et à l'éthique un caractère plus réflexif qui ne sont pas nécessairement exclusifs. C'est ce que soutient Ricoeur (1990), entre autres, qui affirme que morale et éthique sont nécessaires pour réguler la société, bien que l'éthique, réflexive, ait préséance sur la morale qui fait référence à un système de normes socialement admises.

C'est par convention que je réserverai le terme d'éthique pour la visée d'une vie accomplie sous le signe des actions estimées bonnes et celui de morale pour le côté obligatoire, marqué par des normes, des obligations, des interdictions caractérisées à la fois par une exigence d'universalité et par un effet de contrainte (Ricoeur, 1990, p. 200).

Il revient à l'éthique et à sa fonction délibérative de décider de l'orientation de la conduite dans différents cas de figure qui se présentent dans la réalité qui débordent toujours, ne serait-ce que par sa complexité, les limites du normatif. Ethique et morale sont ainsi complémentaires dans la mise en œuvre d'une éthique personnelle aussi bien que professionnelle (Gohier, 2005, 2007a, 2007b, 2009, 2013).

6. Au Québec, cet ordre d'enseignement se situe après le secondaire, l'étudiant ayant alors 11 années de scolarité. Généralement âgés de 17 à 19 ans, les étudiants se destinent soit à l'université (préuniversitaire) ou au marché du travail (formation technique). Les enseignants ont une formation disciplinaire, avec un diplôme de 1^{er}, 2^e et parfois de 3^e cycle universitaire. Ils enseignent soit au secteur préuniversitaire ou technique ou dispensent des cours de formation générale.



Ethique et morale reposent par ailleurs essentiellement sur le choix d'un socle de valeurs qui orientent la conduite envers l'autre, ces valeurs devenant normatives dans une perspective morale. Sur le plan professionnel, ces deux dimensions de la réflexion axiologique se traduisent par deux formes d'éthique, une éthique réflexive et appliquée, et un cadre éthique normatif participant d'une déontologie professionnelle.

La notion de valeur revêt diverses acceptions selon les courants philosophiques qui en traitent. On retiendra ici la définition générale qu'en donnent Desautels et Jutras (2012, p.101) : « Les valeurs sont d'abord des éléments d'un idéal de vie humaine considéré comme bon ou meilleur ». En se référant à Olivier Reboul, elles ajoutent que la valeur a une composante affective, la valeur étant « ce qui *vaut la peine*, c'est-à-dire ce qui mérite qu'on lui sacrifie quelque chose ».

Pour définir la norme, Prairat circonscrit trois critères : « Une norme est une régularité qui enferme de surcroît une injonction à faire ou ne pas faire, elle contraint au sens étymologique du terme (*constringere* signifie, en latin, « serrer », elle resserre le champ des possibles. Elle a, enfin, une dimension collective, telle est sa troisième caractéristique » (Prairat, 2013, p. 137). La définition de normativité proposée par Legault (1999, p. 284) comme « mode d'agir conformément à des normes implicites acquises par l'expérience professionnelle, institutionnelle et sociale et réglant spontanément la conduite des personnes ou des groupes dans un contexte donné » complète cette définition dans le cadre d'une activité professionnelle.

Cette normativité s'inscrit dans une déontologie professionnelle qui consiste en un « cadre éthico-juridique définissant les normes (qui ne sont pas exclusivement morales) propres à l'exercice d'une profession et devant garantir la qualité d'un service (Prairat, 2014, p.30). Les codes de déontologie (parfois appelés codes d'éthique⁷) établis par les professions comportent des normes d'exercice de la profession telles des références à des critères relatifs aux décisions professionnelles, à des champs d'autonomie et d'imputabilité, à la définition des fautes de négligence. Ces codes reposent par ailleurs sur l'énoncé de valeurs qui sous-tendent les normes (Conrad, 1971 ; Rich, 1984 ; Prairat, 2013). Comme ces valeurs sont prescriptives, elles relèvent de la morale, dans un cadre professionnel.

Ainsi, l'éthique professionnelle en enseignement peut se décliner sous plusieurs formes. Elle repose par ailleurs toujours sur un socle de valeurs. Celles-ci peuvent relever d'une éthique réflexive individuelle, d'un cadre de référence éthique ou encore d'un code de déontologie dans lequel les valeurs ont le statut de norme et relèvent dès lors de la morale, prescriptive, dans un cadre professionnel.

7. Dans le cas des codes prescrits par les ordres professionnels, on parlera le plus souvent de code de déontologie, mais parfois de code d'éthique. Cependant, le terme code d'éthique est parfois employé, comme on le verra plus loin dans la discussion des enseignants sur le code de déontologie des enseignants de l'Ontario, au sens de cadre de référence ou de balises éthiques. Par convention, dans cet article, le terme code de déontologie sera utilisé pour désigner un code à caractère prescriptif et celui de code d'éthique référera à un cadre de référence éthique.



Cadres de référence éthique et codes de déontologie

Au Canada, plusieurs pratiques ont cours dans la façon d'encadrer l'éthique professionnelle en enseignement. Les pratiques diffèrent selon les provinces, certaines, comme l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, ayant opté pour la mise en place d'un ordre professionnel des enseignants (Ordre des enseignants de l'Ontario, 2015) ou encore d'une association (Association des enseignants francophones du Nouveau Brunswick, 2011) qui établit un code de déontologie dont les règles ont valeur de prescription et appellent des sanctions en cas de manquement. D'autres regroupements d'enseignants ou des associations syndicales proposeront un cadre de référence éthique qui vient baliser les pratiques professionnelles, les sanctions relevant plutôt d'un comité gouvernemental ou d'un tribunal, par exemple, selon la réglementation en vigueur. C'est le cas notamment du Québec où, comme on l'a vu, il n'existe pas d'ordre professionnel, mais des balises éthiques proposées entre autres par le Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant (COFPE, 2004) et par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE, 2004).

Cadres de référence éthiques en enseignement et valeurs

Bien que l'enseignement ne soit pas accrédité comme profession au Québec, des cadres de référence ou des balises éthiques, outre les règles stipulées dans les lois, existent toutefois ; par exemple, ceux proposés par le COFPE (2004) et par la FSE (2004).

Le COFPE privilégie en effet un cadre de référence éthique à un code de déontologie, décrivant le cadre de référence comme outil collectif axé sur l'adhésion des enseignants permettant l'interrogation permanente et le débat, une responsabilisation accrue des membres de la profession et un engagement au nom de valeurs nommées et explicitées.

Pour le COFPE, l'enseignement est un travail interactif qui suppose le dialogue et l'accompagnement. On ne peut s'engager dans l'enseignement sans viser essentiellement le bien-être des élèves. L'enseignant est responsable envers ceux-ci et doit exercer son jugement professionnel, notamment parce qu'il exerce une autorité (intellectuelle et morale) sur l'élève. Le respect des personnes, jeunes et adultes, est au cœur du quotidien de l'enseignant, car il accompagne l'acte d'enseigner. L'enseignant a une « obligation de compétences ». Il est responsable des moyens, des méthodes et des stratégies qu'il utilise pour aider l'élève à développer les compétences inscrites au programme de formation.

Il a pour mission avec les autres acteurs de l'éducation d'assurer la réussite scolaire et éducative de tous les élèves. Les acteurs de l'éducation doivent d'abord prendre conscience des valeurs et des enjeux éthiques sous-jacents à leur prise de décision et à leurs actions et, ensuite, développer une sensibilité collective et la capacité de discuter en vue de prendre des décisions argumentées qu'ils pourront assumer en collégialité. Ils ont aussi l'obligation d'adhérer aux valeurs énoncées dans le Programme de



formation de l'école québécoise et d'agir dans leur respect. Le rapport avec les collègues représente une autre dimension éthique du travail des enseignants, requérant l'exercice de la collégialité dans le respect mutuel.

Pour le COFPE, l'engagement volontaire est déterminant pour l'adhésion à des valeurs et à des principes qui inspirent les pratiques pédagogiques. Les enseignants doivent s'approprier leur héritage professionnel; ils ne sauraient faire leurs des valeurs qui leur seraient imposées par une autorité externe. Certaines de ces valeurs sont réaffirmées et mises en contexte dans l'énoncé de politique sur l'évaluation des apprentissages qui énumère «les valeurs fondamentales que sont la justice, l'égalité et l'équité, auxquelles s'ajoutent trois valeurs instrumentales, soit la cohérence, la rigueur et la transparence» (Ministère de l'éducation, 2003, cité dans COFPE, 2004, p.20).

On peut noter une certaine ambiguïté dans les propos du COFPE qui prône la pratique d'une éthique réflexive, tout en soutenant que l'enseignant doit adhérer aux valeurs promues par le Programme de formation ou le ministère de l'Éducation. On peut penser que cette ambiguïté relève de la conception d'un professionnalisme collectif, dans lequel l'enseignant est l'acteur d'une collectivité, tout en conservant une certaine autonomie dans son agir et son jugement professionnel ainsi que dans sa capacité réflexive sur le plan éthique. Il serait sans doute difficile d'être membre d'une profession dont on ne partagerait aucune valeur.

Le comité d'orientation affirme également que d'autres valeurs, que certains considèrent d'abord comme des qualités personnelles ou même des vertus, doivent être partagées par tous les enseignants et sont aussi essentielles pour un agir éthique dans l'enseignement :

Ces valeurs incarnées dans l'intervention pédagogique sont au nombre de huit selon William Hare, soit : le jugement, l'humilité de reconnaître les limites de son savoir, le courage d'aller à l'encontre des idées reçues, l'impartialité, l'ouverture d'esprit, l'empathie, l'enthousiasme et l'imagination. À ces valeurs, Christiane Gohier ajoute l'authenticité, qualité fondamentale qui contribue au respect de l'autorité enseignante. «L'authenticité doit être entendue ici dans le sens humaniste de congruence pour une personne entre ce qu'elle est, ce qu'elle fait et ce qu'elle dit. L'authenticité est par ailleurs irréconciliable avec la séduction, quand celle-ci exprime le piège et le leurre». (COFPE, 2004, p.20).

Le COFPE adhère par ailleurs explicitement à la Déclaration de la profession enseignante de la FSE. Celle-ci consiste en un énoncé de principes qui reposent sur une conception de l'éducation ainsi que sur des valeurs. Dans sa Déclaration de la profession enseignante, la FSE énonce des propositions sur les finalités éducatives et le rapport à différents acteurs individuels ou collectifs de l'éducation, élèves, collègues, parents, profession et société. La toile de fond de la déclaration est le respect d'une société démocratique. La finalité première en ce qui concerne l'élève est son épanouissement dans toutes ses dimensions. Respect et justice guident la conduite envers l'élève, l'enseignant devant favoriser chez ce dernier



l'adoption de comportements adéquats dans une société démocratique, pacifique, écologique et solidaire. D'une part, la collégialité et le respect orientent les relations avec les collègues et, d'autre part, la confiance et le respect mutuel, celles avec les parents ; sens critique et autonomie sont mises en œuvre dans la pratique professionnelle et par rapport à la société. La FSE favorise le respect des pratiques démocratiques dans une école inclusive qui privilégie une conception de l'éducation qui fait la promotion de la démocratie et des droits de la personne.

Les principales valeurs mises de l'avant tant par le COFPE que par la FSE sont le respect, la justice, l'égalité, l'équité et la collégialité auxquelles s'ajoutent des valeurs plus instrumentales, la cohérence, la rigueur et la transparence ainsi que d'autres vertus professionnelles, telle l'empathie. Les valeurs instrumentales consistent en des modalités d'être ou d'agir qui permettent d'atteindre les finalités ou valeurs terminales. Quant aux vertus professionnelles, il s'agit de qualités humaines, de dispositions de l'enseignant, essentielles pour un agir éthique, selon le COFPE.

On examinera maintenant quelles valeurs sont promues dans deux codes de déontologie régis par un ordre ou une association professionnelle des enseignants dans deux autres provinces canadiennes, ceux du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.

Codes de déontologie en enseignement et valeurs

Les codes de déontologie comportent de nombreux articles. On ne rapportera ici que les articles ou passages qui expriment les valeurs qui sous-tendent les énoncés sur les orientations de la conduite prescrites.

Le code de déontologie des enseignants du Nouveau Brunswick

L'Association des enseignants francophones du Nouveau Brunswick a établi un Code de déontologie (2011) et a le mandat de poursuivre toute infraction à ce code. L'intégrité est énoncée comme valeur et principe guidant toutes les activités de l'enseignant : « L'intégrité inspire l'accomplissement par le membre de tous ses devoirs envers les élèves, les collègues, la profession, l'employeur. Elle s'applique au membre aussi bien dans ses activités extraprofessionnelles que dans sa vie privée » (article 5.1). L'intégrité « s'entend de l'intégrité et du respect rigoureux des principes d'ordre moral et éthique, y compris l'honnêteté scrupuleuse et la droiture » (article 2.1p).

Dans ses rapports avec ses élèves, l'enseignant a pour obligation de favoriser le développement global de ceux-ci et de respecter leur dignité, leur liberté et leur intégrité. Il a une responsabilité particulière envers les élèves en raison des rapports de confiance qu'il établit avec eux. Dans ses rapports avec les collègues et la profession, le membre doit faire preuve de bonne foi, de courtoisie et de collégialité envers les autres membres (article 7.2). Il doit respecter la dignité, la valeur et l'égalité de toutes les personnes et leur assurer un traitement égal et sans discrimination (article



7.5.2). Dans ses rapports avec l'employeur, il évite de se placer en situation de conflit d'intérêts (article 8.1). Il est tenu à la confidentialité, à l'obligation de ne pas divulguer des renseignements personnels obtenus durant l'exercice de la profession (article 10.1).

Ces énoncés de principes de bonne conduite et de valeurs sont ensuite complétés par ceux décrivant les fautes professionnelles et les procédures à prendre en cas de plainte déposée contre un membre.

Le code de déontologie des enseignants de l'Ontario

L'ordre professionnel des enseignants de l'Ontario est également régi par un code de déontologie (2015). L'ordre a pour mandats d'élaborer les normes d'exercice et de déontologie ; de délivrer, suspendre ou annuler les certificats de qualification et d'inscription, d'agréer les programmes et cours de formation en enseignement ; et de mener des enquêtes sur les plaintes déposées contre ses membres.

L'ordre formule des normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante qui portent sur le rapport de l'enseignant avec les autres acteurs de l'éducation. Dans les normes de déontologie, il est stipulé que les membres assument leurs responsabilités envers les élèves, les parents et tuteurs, les collègues, les partenaires en éducation et autres professionnels ainsi que le public. Les normes de déontologie reposent essentiellement sur quatre valeurs :

- *L'empathie* : qui comprend la compassion, l'acceptation, l'intérêt et le discernement nécessaires à l'épanouissement de l'élève. Les membres expriment leur engagement envers le bien-être et l'apprentissage des élèves par l'influence positive, le discernement professionnel et le souci de l'autre.
- *Le respect* : la confiance et l'objectivité sont intrinsèques au concept de respect. Les membres honorent la dignité humaine, le bien-être affectif et le développement cognitif. La façon dont ils exercent leur profession reflète le respect de valeurs spirituelles et culturelles, de la justice sociale, de la confidentialité, de la liberté, de la démocratie et de l'environnement.
- *La confiance* : le concept de confiance incarne l'objectivité, l'ouverture d'esprit et l'honnêteté. Les relations professionnelles des membres avec les élèves, les collègues, les parents, les tuteurs et le public reposent sur la confiance.
- *L'intégrité* : Le concept d'intégrité comprend l'honnêteté, la fiabilité et la conduite morale. Une réflexion continue aide les membres à agir avec intégrité dans toutes leurs activités et responsabilités professionnelles.

Ajoutons que, dans les normes d'exercice de la profession, on souligne l'engagement de l'enseignant envers les élèves et leur apprentissage, la collaboration avec les autres acteurs pour la formation de communautés d'apprentissage.



En résumé, les principales valeurs promues dans les codes de déontologie des enseignants du Nouveau Brunswick et de l'Ontario sont l'intégrité, l'empathie, le respect, la confiance, la dignité, la liberté, la confidentialité, la responsabilité et la collégialité.

Synthèse des valeurs des cadres de référence éthiques et des codes de déontologie

Une synthèse de ces valeurs et de celles formulées dans les documents des organismes québécois (COFPE et FSE) présentées en ordre alphabétique est rapportée dans le tableau qui suit :

Tableau 1 : Tableau synthétique des valeurs

Valeurs	Balises éthiques		Codes de déontologie	
	COFPE	FSE	Nouveau Brunswick	Ontario
Collégialité	x	x	x	x
Confiance	-	x	x	x
Confidentialité	-	-	x	x
Démocratie	x	x	-	x
Dignité	-	-	x	-
Egalité	x	-	x	-
Empathie	x	-	-	x
Équité	x	-	-	-
Intégrité	-	-	x	x
Justice	x	x	-	x
Liberté	-	-	x	x
Respect	x	x	x	x
Responsabilité	x	-	x	x

D'autres valeurs sont nommées en tant que valeurs instrumentales ou vertus professionnelles (COFPE) à savoir la rigueur, la cohérence, la transparence, en tant que valeurs instrumentales ; et le jugement, l'humilité de reconnaître les limites de son savoir, le courage d'aller à l'encontre des idées reçues, l'impartialité, l'ouverture d'esprit, l'empathie, l'enthousiasme, l'imagination et l'authenticité, en tant que vertus professionnelles.

Les valeurs privilégiées par des enseignants de l'ordre collégial

On retrouve plusieurs de ces valeurs dans une recherche effectuée auprès des enseignants de l'ordre collégial au Québec sur les préoccupations ou problèmes éthiques rencontrés dans leur pratique professionnelle. Dans le cadre de cette recherche, les données ont été recueillies à partir de groupes de discussion (*focus group*), dans un premier temps, puis dans un sondage en ligne construit à partir de ces premiers résultats. Les valeurs



le plus souvent évoquées sont la confidentialité (par rapport aux étudiants et aux collègues), l'équité et la justice (par rapport aux étudiants, notamment dans l'évaluation), la solidarité (par rapport aux collègues) ainsi que la congruence et l'intégrité (par rapport à soi) (Desautels, Gohier & Jutras, 2009 ; Gohier, Desautels, Joly, Jutras & Ntebutse, 2010).

Dans une seconde recherche effectuée auprès d'enseignants de collège sur le processus de réflexion éthique, les valeurs énoncées dans le Code de déontologie des enseignants de l'Ontario ont fait l'objet d'une discussion. Les résultats de cette discussion et des arguments évoqués par les participants à la recherche sont rapportés au point suivant.

Discussion sur les valeurs promues dans le code de déontologie des enseignants de l'Ontario par des enseignants de l'ordre collégial québécois

Selon Ferry (2002), c'est la discussion éthique qui permet la prise en compte des valeurs dans la création de normes communément consenties. Dans une recherche collaborative sur le processus de réflexion éthique chez des enseignants québécois de l'ordre collégial (Gohier, Jutras, Desautels, CRSH 2010-2014⁸), les participants ont choisi de discuter de questions d'ordre éthique à partir d'études de cas. Les résultats de cette recherche sur le processus de réflexion éthique, les conditions favorisant cette réflexion et les types de normativités en jeu dans la dynamique réflexive sont exposés dans divers articles (Gohier et al, 2015a, 2015b, 2015c).

Les participants à la recherche sont constitués de deux groupes, l'un de 13, l'autre de 12 enseignants de l'ordre collégial provenant de plusieurs établissements du Québec, le premier dans la région de Montréal et le second, dans la région de Québec⁹. Dans le second groupe, une des rencontres a porté sur la discussion de valeurs mises de l'avant dans le Code de déontologie des enseignants de l'Ontario. Une analyse de cette discussion permet de faire état du point de vue d'enseignants sur des valeurs reliées à l'éthique professionnelle et sur la pertinence de l'existence d'un cadre éthique pour baliser les comportements envers l'autre.

Les échanges entre les participants ont été analysés dans leur dynamique, en identifiant des énoncés clés invoqués par l'un ou l'autre des participants et les réactions qu'ils ont suscitées dans une dynamique argumentative.

8. Les auteurs remercient le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada pour le financement de la recherche (subvention no 410-2010-2147) ainsi que les personnes qui ont collaboré à la recherche : Jean Gabin Ntebutse et Philippe Chaubet, à titre de stagiaires postdoctoraux, Mélanie Grenier et Françoise Doré, à titre d'assistantes de recherche. Un merci particulier à Françoise qui nous a accompagnés durant les deux années de rencontres avec les participants.

9. Ces groupes sont mixtes, composés d'enseignants et d'enseignantes des secteurs général, préuniversitaire et technique, francophones et anglophones, de collèges publics et privés de la région de Montréal et de Québec.



La discussion sur les valeurs du code de déontologie des enseignants de l'Ontario

Les participants ont reçu le document synthèse de l'Ordre des enseignants de l'Ontario stipulant les normes d'exercice et de déontologie de la profession afin de discuter plus particulièrement des principales valeurs énoncées, soit l'empathie, le respect, la confiance et l'intégrité. On verra que les échanges entre les participants porteront d'abord sur ces valeurs et d'autres qui devraient servir de socle à la profession enseignante, pour s'élargir à la pertinence d'avoir un cadre ou code d'éthique ou de déontologie¹⁰ et à l'importance de la discussion et de la délibération éthiques.

Les éléments saillants de la discussion

Au point de départ de la discussion, Clara¹¹ spécifie que les valeurs énoncées dans le code de déontologie des enseignants de l'Ontario servent de base de discussion pour débattre des valeurs à privilégier dans la profession enseignante et ce, en regard de tous ses acteurs, élèves, collègues, parents. Sébastien fait remarquer que les quatre valeurs se ressemblent car il s'agit toujours du rapport à l'autre. L'empathie est celle qui l'interpelle le plus car il s'agit de se mettre à la place de l'autre. Il ajoute toutefois que ces valeurs ne sont pas nécessairement spécifiques à la profession enseignante, mais correspondent à tout être humain. Pour Charles, c'est le respect qui est la valeur suprême qui englobe toutes les autres, à commencer par le respect de soi qui induit celui de l'autre. Il fait par ailleurs remarquer que, dans le document de l'Ordre, le terme « responsabilité » n'est pas défini et qu'il peut prêter à diverses interprétations. Rose abonde dans ce sens en soutenant que le respect est la valeur la plus englobante, à commencer par le respect envers soi-même qui fait référence au fait d'assumer les conséquences de ses choix.

Simone aborde d'autres valeurs qu'elle juge primordiales pour le milieu collégial, particulièrement la coopération entre collègues car les programmes sont constitués et mis en œuvre de façon collective. Elle souligne non seulement la coopération, mais également l'engagement envers les élèves et envers les collègues. Marie-Eve poursuit en disant que cet engagement envers leurs apprentissages englobe l'empathie, la disponibilité, l'encadrement, le fait de s'adapter aux besoins de chacun, mais également l'engagement envers l'institution et les collègues.

Sébastien fait une intervention un peu différente en soutenant que la valeur ultime pour toute personne est la liberté. Dans son cas, l'intégrité est une valeur à privilégier et celle-ci l'a amené à favoriser l'équité (plutôt que l'égalité) dans le traitement réservé aux étudiants. Olivier revient sur la notion d'intégrité en soulignant la nécessité de bien définir ce qui est attendu

10. Les enseignants opposent code d'éthique à code de déontologie, le premier renvoyant à un cadre de référence éthique. Voir note 7.

11. Noms fictifs donnés aux participants.



de l'enseignant dans son contexte d'enseignement et dans les valeurs prescrites. Il peut y avoir un code d'éthique, mais l'important c'est que l'enseignant ait des exemples concrets de son application dans la pratique. Les valeurs prônées dans un code d'éthique ou par l'institution devraient faire l'objet d'une discussion entre les acteurs de l'institution pour s'assurer de leur compréhension, ce avec quoi Sébastien se dit d'accord car, au-delà des énoncés de valeurs, il faut une réappropriation par la discussion et des balises quant à leur application dans l'institution, bien qu'il ne croie pas au « code d'éthique » en tant que tel. Jean-René enchaîne en disant que la compétence éthique fait partie des compétences des enseignants, qu'on peut parler des valeurs pour les guider, mais qu'on ne parle pas assez du processus les entourant et de la contextualisation des problèmes d'ordre éthique. Charles ajoute que le problème ne réside pas toujours dans les valeurs en tant que telles, mais dans les conflits de valeurs, soit entre ces valeurs ou dans la signification qu'elles ont pour des personnes dans des contextes donnés. Il faudrait peut-être un espace institutionnel ou un comité où on pourrait en discuter.

Rose se dit d'accord avec Sébastien sur le fait qu'un code d'éthique ne règle pas la question du respect des valeurs qui relève davantage de chaque individu. Simone affirme au contraire qu'elle est en faveur d'un code d'éthique (plus que d'un code de déontologie relié à un ordre professionnel) parce que ce code oblige à définir les valeurs, les droits et les obligations par rapport à l'autre. Sébastien abonde dans ce sens, mais opérerait plutôt pour un comité des sages, une instance non officielle, avec laquelle les enseignants pourraient discuter des problèmes rencontrés. Henri soutient dans le même sens que c'est la discussion qui est importante, le travail d'équipe, informel sous forme de « *problem solving* ». C'est la discussion qui est la délibération éthique. Jean-René soutient également qu'il est très important de discuter et de délibérer avec d'autres des questions d'ordre éthique et des valeurs qui guident la conduite, mais que celles-ci doivent être énoncées par un ordre professionnel ou par une autre instance.

Maude se rallie à cette opinion en disant qu'on a besoin de valeurs explicites dans un espace collectif, mais que la discussion sur ces valeurs et sur des cas vécus dans la pratique est nécessaire. Marie-Eve émet l'idée que le code d'éthique pourrait relever du département pour pouvoir en discuter avec les collègues les plus proches qui enseignent dans la même discipline. Charles soutient au contraire qu'un comité d'éthique devrait être interdisciplinaire afin d'éviter les conflits d'intérêt et de bénéficier de l'expertise de personnes provenant de divers horizons. Rose ajoute que pour les personnes qui ont moins de conscience éthique, il n'y a que la déontologie et la loi qui peuvent contrôler les comportements non éthiques.

À la fin de la rencontre, Clara dit qu'elle retient l'importance de l'interdisciplinarité, de la collégialité et la place centrale de l'altérité en tant que valeur primordiale au fondement de l'éthique.



Les valeurs privilégiées

On constate que les participants ne sont pas tous d'accord sur les valeurs à privilégier ou encore sur la pertinence d'un code d'éthique. Certains soutiennent que les valeurs sont plus individuelles, c'est-à-dire qu'elles relèvent ultimement de chacun et d'autres pensent que l'espace collectif doit être balisé par des valeurs communes et surtout consenties en commun. Si le code de déontologie est perçu comme trop prescriptif et relié à la sanction, le code d'éthique, en tant que cadre de référence éthique, est vu comme source de balises pour la conduite éthique et assujéti à la discussion entre pairs ou acteurs de la profession enseignante.

Les valeurs qui sont privilégiées sont le respect, l'intégrité, la liberté, l'équité, la collégialité, l'altérité et l'empathie. Ces valeurs sont également énoncées dans les cadres éthiques ou codes de déontologie examinés précédemment, sauf l'altérité énoncée plus explicitement par les enseignants, mais présente implicitement dans les autres valeurs mentionnées.

Tableau 2 : Tableau synthétique des valeurs incluant les enseignants

Valeurs	Balises éthiques		Codes de déontologie		Les enseignants
	COFPE	FSE	Nouveau Brunswick	Ontario	Recherche collaborative Québec Principales valeurs
Collégialité	x	x	x	x	x
Altérité	-	-	-	-	x
Confiance	-	x	x	x	-
Confidentialité	-	-	x	x	-
Démocratie	x	x	-	x	-
Dignité	-	-	x	-	-
Egalité	x	-	x	-	-
Empathie	x	-	-	x	x
Équité	x	-	-	-	x
Intégrité	-	-	x	x	x
Justice	x	x	-	x	-
Liberté	-	-	x	x	x
Respect	x	x	x	x	x
Responsabilité	x	-	x	x	-

Il est intéressant de constater que les deux valeurs qui sont mentionnées tant dans les cadres de référence et codes de déontologie que par les participants à la recherche sont le respect et la collégialité. On a vu que, dans une recherche précédente sur les préoccupations d'ordre éthique des enseignants de l'ordre collégial, la collégialité et la solidarité par rapport aux collègues étaient mentionnées parmi les valeurs les plus importantes. Respect et collégialité sont d'ailleurs des valeurs privilégiées par les participants à la recherche collaborative dans l'ensemble des rencontres et discussions qui ont eu lieu. Elles font en effet partie des valeurs mises de



l'avant, à savoir l'équité, la justice, le sentiment du devoir, l'idéal de l'éducation, l'honnêteté, le respect, le sens commun, la solidarité, la responsabilité, la collégialité et l'engagement. L'équité faisait également partie des valeurs les plus importantes dans la première enquête ainsi que la justice, la confidentialité, la responsabilité, la confiance qui ont été mentionnées également dans la recherche collaborative. La dignité, la démocratie et l'égalité que l'on retrouve dans certains cadres de référence ou codes de déontologie n'ont cependant pas émergé dans les discussions. Cela ne signifie toutefois pas que les enseignants n'y sont pas sensibles, mais il serait intéressant de connaître leur conception de ces trois valeurs et la place qu'ils leur octroient dans la hiérarchie axiologique.

Ce qui ressort par ailleurs de la discussion des enseignants de l'ordre collégial, c'est l'importance de la discussion entre pairs, dans un cadre formel ou informel, voire la mise en place d'une table de sages pour débattre des questions d'ordre éthique et des valeurs qui sont au fondement de la pratique enseignante. Interdisciplinarité et collégialité caractérisent ces tables de discussion, l'altérité étant la valeur phare de l'éthique.

Conclusion

On constate que certaines valeurs sont récurrentes tant dans les documents d'organismes qui émettent des balises éthiques pour les enseignants (COFPE, FSE) que dans des codes de déontologie d'ordres professionnels (Nouveau Brunswick, Ontario). Certaines de ces valeurs sont également privilégiées par des enseignants de l'ordre collégial : respect, intégrité, liberté, équité, collégialité, empathie et altérité. Les organismes et ordres professionnels y ajoutent justice, confiance, confidentialité, responsabilité, démocratie, égalité et dignité, les trois dernières n'étant pas mentionnées par les enseignants.

Ce qui ressort par ailleurs nettement des documents d'orientation aussi bien que de la discussion entre les enseignants de l'ordre collégial, c'est l'importance de la discussion entre les acteurs de la profession enseignante, et plus particulièrement entre pairs, pour décider en commun des valeurs qui orientent les comportements et décisions d'ordre éthique et débattre de leur application dans des cas concrets de la pratique enseignante. Pour un cadre ou un code d'éthique certes, mais surtout pour des valeurs partagées.

Il serait intéressant que la recherche se penche sur d'autres ordres d'enseignement, tels ceux de l'enseignement primaire, secondaire ou universitaire, pour documenter le processus de réflexion et de discussion éthique des enseignants et les valeurs qu'ils privilégient. Il y aurait également lieu d'accorder une place centrale dans les programmes de formation à cette pratique de la réflexion éthique sur les valeurs qui sont aux fondements de l'éducation et de l'interaction éducative ainsi qu'à celle de la délibération entre pairs. Si elles n'assurent pas nécessairement la détermination de valeurs consensuelles, le sens de la collégialité et de l'altérité sont des



compétences qui induisent la mise en commun des idées sur des valeurs qui émaneront des enseignants eux-mêmes et seront assumées en collégialité. C'est là le sens premier du partage dans le cadre de l'éthique réflexive qui caractérise le professionnalisme collectif.



Références

- Association des enseignantes et enseignants francophones du Nouveau-Brunswick. (2011). *Code de déontologie*. Récupéré à http://www.aefnb.ca/sites/default/files/webform/Code_deontologie_mai_2011.pdf
- Carbonneau, M. (1993). Modèles de formation et professionnalisation de l'enseignant : analyse critique de tendances nord-américaines. *Revue des sciences de l'éducation*, 19(1), 33-57.
- COFPE. (2004). *Pour une éthique partagée dans la profession enseignante*. Québec, Ministère de l'éducation : Gouvernement du Québec.
- Conrad, D. L. (1971). Ethics of Teaching : code of Ethics. Dans *The Encyclopedia of Education* (pp. 426-435). New York : The MacMillan Co & The Free Press.
- Desautels, M.-P., & Jutras, F. (2012). *L'éthique professionnelle en enseignement : fondements et pratiques* (2e éd.). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Desautels, L., Gohier, C., & Jutras, F. (2009). Les préoccupations éthiques d'enseignants du réseau collégial francophone au Québec. *Revue canadienne de l'éducation*, 32(3), 395-419.
- Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE). (2004). *Déclaration de la profession enseignante*. Québec : FSE.
- Ferry, J. M. (2002). *Valeurs et normes : la question de l'éthique*. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.
- Gohier, C. (2005). La formation des maîtres et l'orientation de la conduite humaine, un art entre éthique et déontologie. Dans C. Gohier & D. Jeffrey (dir.), *Enseigner et former à l'éthique* (pp. 41-60). Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval.
- Gohier, C. (2007a). L'art de l'orientation de la conduite humaine en enseignement : pour une éthique du lien. *Les Sciences de l'éducation : pour l'ère nouvelle*, 40(2), 77-92.
- Gohier, C. (2007b). Éthique et déontologie en enseignement : une question de liens. *Enjeux pédagogiques : bulletin de la Haute Ecole pédagogique de Berne, du Jura et de Neuchâtel*, 5, 11-12.
- Gohier, C. (2009). Le soi et les autres en enseignement. Vers une éthique du lien. Dans F. Jutras & C. Gohier (dir.), *Repères pour l'éthique professionnelle des enseignants* (pp. 7-29). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Gohier, C. (2013). Éthique et formation : discussion sur les vertus ou vertus de la discussion. *Formation et profession*, 21(3), 70-80. Récupéré à http://formation-profession.org/files/numeros/6/v21_n03_210.pdf
- Gohier, C., Desautels, L., Joly, J., Jutras, F., & Ntebutse, J. G. (2010). Les préoccupations éthiques des enseignants de l'ordre collégial : une enquête en ligne. *Revue des sciences de l'éducation de McGill*, 45(3), 429-449. Récupéré à <http://mje.mcgill.ca/index.php/MJE/article/view/6359/6728>
- Gohier, C., Jutras, F., Desautels, L., & Chaubet, P. (sous presse, 2015a). Le processus de réflexion éthique chez des enseignants de l'ordre collégial. *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation (NCRE)*, 18(1).
- Gohier, C., Jutras, F., Desautels, L., & Chaubet, P. (sous presse, 2015b). Les conditions favorisant le développement de la réflexion éthique chez des enseignants de l'ordre collégial. *Recherches en éducation [CREN Nantes]*, 23, 47-61.
- Gohier, C., Jutras, F., Desautels, L., & Chaubet, P. (à paraître 2015c). La réflexion éthique chez des enseignants de l'ordre collégial : ce que la recherche nous apprend sur les types de normativité en jeu dans la dynamique réflexive. *Revue des sciences de l'éducation de McGill*, 50(2).
- Gouvernement du Québec, Office des professions. (2015). *Code de déontologie*, chapitre C-26. Québec : Editeur officiel du Québec.



- Jeffrey, D., Deschesnes, G., Harvengt, D., & Vachon, M.C. (2009). Le droit et l'éthique dans la profession enseignante. Dans F. Jutras & C. Gohier (dir.), *Repères pour l'éthique professionnelle des enseignants* (pp. 75-91). Québec : Presses de l'université du Québec.
- Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario. (n.d.) *Normes de déontologie de la profession enseignante*. Récupéré à https://www.oct.ca/public/professional-standards/ethical-standards?sc_lang=fr-ca
- Prairat, E. (2013). *La morale du professeur*. Paris : PUF.
- Prairat, E. (2014). *Les mots pour penser l'éthique*. Nancy : Presses universitaires de Nancy- Editions universitaires de Lorraine.
- Rich, J. M. (1984). *Professional Ethics in Education*. Springfield, IL : Charles Thomas Publisher.
- Ricoeur, P. (1990). *Soi-même comme un autre*. Paris : Seuil.
- Tardif, M. (2013). *La condition enseignante au Québec du XIX^e au XXI^e siècles : une histoire cousue de fils rouges : précarité, injustice et déclin de l'école publique*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Tardif, M., & Gauthier, C. (1999). *Pour ou contre un ordre professionnel des enseignantes et des enseignants au Québec*. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval.